

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/Direct-Assurance-Vie.html>



Versement minimum à l'entrée : 250 Euros

AXA Banque (Direct Assurance Vie)

- Assurance-vie -



Publication date: jeudi 12 février 2015

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Assurance-vie sans frais sur les versements

Direct Assurance : De l'assurance en direct à Direct Assurance-Vie

Célèbre pour ses assurances auto en ligne, Direct Assurance, filiale à 100% d'AXA, se diversifie dans l'épargne et les placements, en lançant début février 2009, son propre contrat d'[Assurance Vie](#) : **Direct Assurance Vie**.

Accessible via Internet, **Direct Assurance Vie** reprend le modèle qui a fait le succès de Direct Assurance dans les autres domaines, des frais réduits, une offre concurrentielle et enfin un couplage des canaux Internet/Téléphone éprouvé.

Direct Assurance Vie : Contrat individuel multi-supports, multi-gestionnaires, assuré par Axa Vie France

Direct Assurance Vie est un contrat d'[Assurance-Vie](#) en ligne, permettant d'accéder, au-delà du [fonds en euros](#) Direct Euro, à une trentaine de supports, auprès de gestionnaires reconnus tels que Fidelity, Carmignac Gestion, BlackRock, Pictet, Temleton... ainsi que bien évidemment Axa Investment managers.

Direct Assurance Vie reprend ainsi la démarche des contrats d'[Assurance-Vie](#) en ligne très grand public : une sélection des meilleurs fonds réduite à une trentaine de supports.

Les unités de compte plébiscitées par les épargnants (Tricolore Rendement, Fidelity Funds France, Carmignac Patrimoine...etc.) sont bien évidemment présents.

Assuré par Axa Vie France, Direct Assurance-Vie permet d'accéder, en ligne, à un placement bénéficiant de toute l'expérience et de la renommée d'Axa.

Direct Assurance vie est un contrat individuel d'assurance-vie. L'épargnant est ainsi certain de maîtriser directement l'évolution de son contrat.

Direct Assurance-Vie, Fonds en euros : Direct Euro

De part son appartenance à Axa, Direct Assurance affiche sa différence sur le fonds euros, en proposant le [fonds en euros](#) Direct Euro.

Le [fonds euros](#) du contrat d'assurance Direct Assurance Vie est un nouveau fonds en euros. Géré par Axa France Vie, Direct Euro est dédié au contrat Direct Assurance Vie.

[fonds euros DIRECT EURO, performances comparées à la moyenne des fonds en euros du marché] Comparatif des performances passées en taux net de frais de gestion, bruts des prélèvements sociaux. La moyenne générale (en bleu) est celle des fonds euros référencés sur ce site. Ces dernières ne préjugent rien des performances à venir. Données indicatives uniquement.

Direct Assurance-Vie : Un contrat accessible et des frais attractifs

Accessible à partir de seulement 250 Euros, Direct Assurance Vie est disponible pour tous les épargnants.

Novice en assurance-vie ou déjà équipé, l'épargnant pourra orienter la gestion de son contrat selon ses souhaits, via les profils classiquement définis (prudent, équilibre, dynamique) ou opter, en toute autonomie, pour une gestion libre.

Direct Assurance Vie respecte le standard des contrats d'assurance-vie en ligne : 0% sur les versements, frais d'arbitrages offerts et des frais de gestion en ligne avec les meilleurs concurrents (cf. notre fiche contrat).

Direct Assurance-Vie, Options de gestion

Comme pour la majorité des nouveaux contrats, Direct Assurance Vie propose les options de gestion les plus courantes :

- [Garantie plancher](#),
- [Sécurisation des plus-values](#) (arbitrage en faveur du [fonds euros](#) dès que la ligne investie connaît une plus-value latente de plus de 20%),
- [Limitation des pertes](#) (arbitrage en faveur du fonds euros dès que la ligne investie connaît une perte latente de plus de 10%).

A noter que la tarification des options sur la sécurisation des plus-values ainsi que la limitation des pertes est de 0,20% sur l'ensemble des unités de compte à risque de perte de capital, et non sur les arbitrages réellement effectués.

Par ailleurs, le cumul des deux options sécurisation des plus-values et limitation des pertes sont au même tarif qu'une seule option, soit 0,20%. L'épargnant souhaité opter pour une gestion automatisée aura donc tout avantage à prendre les deux options.

Pour les épargnants souhaitant intervenir directement sur leurs unités de compte, les arbitrages sont gratuits, permettant ainsi de moduler leur placement autant de fois qu'ils le souhaitent.